



LOUPO

6, Chemin du Chalet
71 150 CHAGNY

Visite & accueil uniquement sur RDV
du lundi au samedi 9h/12h -14h/18h

Titulaire de l'ACACED - N° 2021/2eae-47e5

☎ 07.66.04.27.09

✉ contact@loupo.fr

www.loupo.fr



Contrat / Pension

Propriétaire de l'animal

NOM, Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ @mail : _____
Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom & Téléphone) : _____

Pensionnaire

NOM de l'animal : _____
Type : _____ (Chien ou Chat) Race : _____
Né(e) en : _____ - Sexe : Femelle / Mâle - Stérilisé(e) : Oui / Non
Problème de santé : Oui / Non - si oui, de quelle nature : _____

*Votre compagnon doit être à jour de toutes ses **vaccinations** (voir conditions accueil au verso)*
Caractère particulier : _____ (exemple : sociable,
destructeur, réactif avec autres animaux, craintif , etc.)

Poids : _____ N° Identification (Puce ou Tatouage) : _____

Photos / vidéos : j'autorise la publication éventuelle de photos / vidéos de mon animal sur les réseaux sociaux de la pension (facebook, instagram, autre) : _____ Oui / Non

Séjour

Date d'arrivée : ___ / ___ / 2022 (journée facturée quelque soit l'heure d'arrivée) - Heure d'arrivée : _____

Date du départ : ___ / ___ / 2022 (journée offerte si départ **avant 12h00**) - Heure de départ : _____

Nombre de nuitées facturées : _____ au tarif unique de : **19 € / nuit** (chien) ou **17 € / nuit** (chat)
(alimentation comprise avec possibilité de fournir votre propre nourriture, sans changement de tarif)

Supplément chauffage (par radian infrarouge) **3€ / nuit** : Oui / Non

Total à payer : _____ € Acompte versé à la réservation (30 %) : _____ €

Solde : _____ € (à régler en totalité le jour du dépôt de votre protégé)

Date : ___ / ___ / 2022

Date : ___ / ___ / 2022

Signature du propriétaire,
précédée de la mention :
"lu et approuvé, bon pour acceptation
des conditions d'accueil"

Signature de la pension



LOUPO

6, Chemin du Chalet
71 150 CHAGNY

Visite & accueil uniquement sur RDV
du lundi au samedi 9h/12h -14h/18h

Titulaire de l'ACACED - N° 2021/2eae-47e5

☎ 07.66.04.27.09

✉ contact@loupo.fr

www.loupo.fr



Contrat / Pension

Conditions accueil

Carnet de Santé / Identification

- Votre compagnon doit être en bonne santé et indemne de maladies contagieuses ou de parasites externes.
- Il doit être à jour de toutes ses vaccinations :
 - Carrée / Hépatite / Parvovirose / Piroplasmose / Leptospirose / Rage + Toux de chenal pour les chiens (se renseigner auprès de votre vétérinaire)
 - Leucose / Coryza / Typhus / Chlamydie / Rage pour les chats
- La présentation de la carte d'identification de votre protégé et de son carnet de vaccination est obligatoire le jour de l'arrivée à la pension (il ne sera pas accepté sans ces documents)

Soins & médicaments

- Les antécédents sanitaires (maladie grave, traitements médicamenteux, allergies, etc.) doivent être signalés dès la réservation
- La pension s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'animal qui lui est confié. Elle fera appel au vétérinaire de son choix en cas d'impérieuse nécessité (hospitalisation, radios, analyses diverses, etc.).
- En cas de détection de parasites durant le séjour, la pension s'octroie le droit de traiter votre animal par un spray approprié (certificat vétérinaire à l'appui).
- Les frais correspondants seront portés à la charge du propriétaire.
- Les traitements vétérinaires peuvent être donnés (sans supplément tarifaire) avec l'ordonnance du vétérinaire ; merci d'apporter les petits fromages pour faciliter leur administration.
- Merci de signaler la perspective pour les chiennes non stérilisées de déclarer leurs chaleurs durant le séjour.
- En cas de décès, le vétérinaire de la pension prendra en charge l'animal. Une autopsie pourra être pratiquée après accord écrit du propriétaire, les frais inhérents étant remboursés à la pension par le propriétaire dès présentation des factures correspondantes (sauf en cas de responsabilité de la pension des suites d'une négligence). Le praticien délivrera un certificat médical déterminant les causes du décès.
- En cas de refus de l'autopsie de la part du propriétaire, la pension décline toute responsabilité quant au décès de l'animal. Un remboursement des nuitées non effectuées sera opéré auprès du propriétaire.
- La pension ne peut être tenue responsable en cas de décès de l'animal survenu de manière imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, longue maladie, etc.)
- Le propriétaire devra communiquer à la pension le nom et les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Infrastructure

- Pour le bien-être de vos compagnons, les sorties à l'extérieur d'environ 2 heures par jour se feront quotidiennement dans des parcs de détente clôturés, individuellement ou en petit groupe, suivant le caractère social de votre animal.
- Chaque chien dispose de son espace privatif de 24 m², clos et aménagé, composé :
 - D'un box intérieur de 6 m² équipé d'une niche, de gamelles pour l'eau et l'alimentation et de jouets et/ou tapis de couchage que vous auriez apportés pour l'occasion
 - De sa propre courette extérieure de 18 m²
 - Pour son confort, nous pouvons également chauffer son espace intérieur avec un radiateur électrique individuel infrarouge (sur option)
- Nous mettons à disposition de nos amis félins, deux salles douillettes entièrement carrelées et isolées, équipées chacune de box individuels avec accès privatif sur une courette extérieure entièrement clôturée. Chaque chat dispose ainsi d'un espace propre de 5 m².
- Pour agrémenter le séjour de vos compagnons, nous fournissons paniers et jouets (si vous le souhaitez, vous pouvez aussi apporter les vôtres).
- L'hygiène est irréprochable, avec un nettoyage quotidien et une désinfection régulière et systématique des locaux après chaque passage.



LOUPO

6, Chemin du Chalet
71 150 CHAGNY

Visite & accueil uniquement sur RDV
du lundi au samedi 9h/12h -14h/18h

Titulaire de l'ACACED - N° 2021/2eae-47e5

☎ 07.66.04.27.09

✉ contact@loupo.fr

www.loupo.fr



Contrat / Pension

Conditions de refus

- Les chiens catégorisés ne peuvent pas être accueillis.
- Merci de signaler tout comportement "déviant" éventuel (phobies, agressivité, autre...).
- La pension se donne le droit de refuser les chiens malades ou à forte agressivité.

Durée du séjour & alimentation

- Si l'animal ne peut être repris à la date prévue, le propriétaire devra contacter la pension avant la date de fin du séjour initial afin d'établir un avenant au contrat définissant les conditions de la prolongation (avec majoration tarifaire éventuelle si la pension, faute de places disponibles, se retrouvait dans l'incapacité d'accueillir un autre animal alors qu'elle s'y était engagée).
- Sauf accord entre les 2 parties, si le propriétaire n'est pas venu récupérer son animal dans un délai de 2 semaines à compter de la date de sortie prévue au contrat, une plainte auprès des services de police et de gendarmerie sera déposée par la pension à l'issue de laquelle l'animal pourra être confié à un refuge (SPA) aux frais du propriétaire.
- L'alimentation est fournie par la pension et distribuée à raison de 2 rations par jour (le matin et le soir) avec les quantités recommandées par la marque de croquettes utilisée (Proplan) et selon le poids de l'animal qui aura été indiqué par son propriétaire lors de la réservation du séjour. Le propriétaire de l'animal ayant connaissance du protocole alimentaire décharge la pension de toute responsabilité en cas de survenance éventuelle de distorsion ou torsion de l'estomac de l'animal durant le séjour. Possibilité de fournir votre nourriture habituelle (sans changement de tarif).

Réservation et paiement

- Pour la période des grandes vacances scolaires (juillet / août), un acompte de 30 % sera demandé lors de la réservation.
- Le paiement du séjour se fait à l'arrivée de votre animal, dans sa totalité.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de retour anticipé. L'acompte de réservation reste acquis à la pension (sauf cas de force majeure : décès de l'animal ou confinement lié à la crise sanitaire COVID par exemple)

Tarifs de notre pension

Prestations	Tarifs
Pension Chat	17 € / jour
Pension Chien	19 € / jour
Supplément pour chauffage de nuit	3 € / jour
2 ^{ème} animal confié occupant le même box que le 1 ^{er} (-50 %)	9,50 € / jour

Le tarif est à la nuitée.

La journée d'arrivée est facturée mais le jour de départ sera offert si vous récupérez votre protégé avant 12h.

Informations complémentaires

- Nos **installations sont classées** pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Notre **activité est déclarée en préfecture** de Saône-et-Loire auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (Réf. 202202713)
- Notre établissement est inscrit au **registre du commerce et des sociétés** auprès du greffe du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône (SIRET 918 562 562 00010)
- Le gérant de la pension est titulaire de l'**ACACED** validé auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (n° 2021/2eae-47e5)
- La pension a souscrit une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle** auprès de la compagnie Groupama Assurances (police n° 43149621A)
- **Médiateur** de la pension : MEDIAVET - <https://mediavet.net> (Convention N° MEDIAVET-D-22-2156)
- **Vétérinaire sanitaire** référent de la pension :
 - Du coq à l'âne
 - Dr Catherine NOELS
 - 4 Voie Romaine 71 640 MERCURE
 - 03.85.45.26.75